

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité**MAIRIE**

DE

SANDRANS

01400

Tél.04 74 24 52 20

CONSEIL MUNICIPAL**Du Mardi 12 Novembre 2024 19H30****PROCES-VERBAL**

Présents : Patrick ALVAREZ, Audrey CHEVALIER, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Clémence PRADA, Bernard TAPONAT, Emmanuel TRINDADE

Absents excusés : Marc Mazet (pv à B. TAPONAT), Marjorie MERLINC (pv à E. TRINDADE)

Absents non excusés : Florence DUPONT, Damien FERRIER

Monsieur Emmanuel CHOMETON est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du Procès-Verbal du Mardi 17 Septembre :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

B/ Délibérations**1- 2024.11.12 D037 Décision Modificative – Budget principal – n°1**

Monsieur le Maire explique que suite à des travaux d'investissement, des frais d'études sont présents à l'actif du bilan. Il convient donc de les intégrer par opération d'ordre budgétaire et donc de faire une décision modificative.

Ci-dessous le tableau explicatif :

COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	
2113/041	Opérations patrimoniales	+ 2 980,80 €	
2131/041	Opérations patrimoniales	+ 5 760,00 €	
203/041	Opérations patrimoniales		+ 8 740,80 €
TOTAL		+ 8 740,80 €	+ 8 740,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la décision modificative suivante

2- 2024.11.12 D038 Modification du tableau des emplois

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L.2122-19-1 « Pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, le maire nomme

un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie, sauf s'il nomme un agent pour occuper les fonctions de directeur général des services. Le secrétaire général de mairie peut exercer ses fonctions à temps partiel ou à temps non complet »

Considérant que ces dispositions légales sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois :

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Commentaire
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
- Secrétaire Générale de mairie	- adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, - Rédacteur	1 poste à 25H	Ouvert aux contractuels
- Agent administratif	- adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 18H	Ouvert aux contractuels
- Ouvrier polyvalent	- adjoint technique	1 poste à 35H	Ouvert aux contractuels
- Agent polyvalent des écoles	- adjoint technique, ATSEM principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	1 poste à 31H30 annualisées	Ouvert aux contractuels
- Agent polyvalent des écoles	- adjoint technique, ATSEM principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe	1 poste à 17H30, annualisées	Ouvert aux contractuels
- Employé de cantine et garderie scolaire	- adjoint technique	1 poste à 29H, soit 22.50 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Agent d'entretien école	-adjoint technique	1 poste à 12H, soit 09.45 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Agent d'entretien mairie	- adjoint technique	1 poste à 1,50H	Ouvert aux contractuels
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS			
- Ouvrier polyvalent	- adjoint technique	1 poste à 35h	Ouvert aux contractuels
-Employé de cantine	- adjoint technique	1 poste à 13H ou 10.24 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de garderie scolaire	- adjoint technique	1 poste à 15H, ou 11.82 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de cantine et garderie scolaire soir	- adjoint technique	1 poste à 22H, ou 17.33 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de garderie scolaire matin	- adjoint technique	1 poste à 6H, ou 4.73 annualisées	Ouvert aux contractuels
-Employé de cantine	-adjoint technique	1 poste à 4 H	Ouvert aux contractuels
-Contrat de mission		1 poste à 35h	Ouvert aux contractuels

3- 2024.11.12 D039 Subvention 2024 – RASED

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention pour 2024 du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) dont dépend l'école de Sandrans. Il demande l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 € par classe (2 classes sur la commune), soit 60 €.

Les conseillers municipaux décident après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 voix contre (M. MAZET) :

- **L'attribution d'une subvention de 60 € au RASED pour l'année scolaire 2023-2024.**

4- 2024.11.12 D040 Chemin rural « Bois Corbet » - Devis de réfection

Monsieur le Maire rappelle la délibération 025bis du 25 juin 2024 acceptant de céder le chemin rural pour la somme de 356 € à Monsieur VIALLON,

Considérant que le montant des frais de bornage s'élèverait à 1 962,50 € HT,

Considérant qu'il sera nécessaire de faire une enquête publique,

Considérant le montant de tous les frais réunis, par rapport au prix de vente,

Monsieur le Maire propose d'annuler la vente du chemin rural « Bois Corbet » à Monsieur VIALLON, et de faire des travaux d'aménagement. Un devis a été fait par l'entreprise CHAPELAND, pour un montant de 1 667,05 € HT.

Le Conseil municipal, décide à avec 9 voix pour et 2 abstentions (M. MERLINC et C. PRADA) :

- De ne plus vendre le chemin rural situé « Bois Corbet – 01400 Sandrans » à Monsieur Arnaud VIALLON (la délibération 025bis est donc annulée)
- De valider le devis de l'entreprise CHAPELAND pour un montant de 1 667,05 € HT afin de faire des travaux d'aménagement du chemin rural « Bois Corbet »

C/ Questions et informations diverses

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023 du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône. Monsieur le Maire propose une éventuelle réunion publique.
- Demande de Dombes Taxi Services (Mr CHOMETON) pour une panneau publicitaire Place de la Bascule. Monsieur le Maire rappelle que le demandeur est titulaire d'un emplacement Place de la mairie. Il propose donc de créer un nouvel emplacement « Place de la Bascule » afin que Monsieur CHOMETON puisse mettre une plaque. Les Conseillers sont d'accord avec cette proposition.
- Demande d'installation d'un nouveau food truck 1 fois par semaine sur la commune. Les conseillers sont d'accord à condition que ce ne soit pas le même jour que les 2 autres, en privilégiant la fin de semaine.
- Nouvelle réflexion pour la mise en place d'un distributeur de pain. Un sondage va être proposer aux administrés via la newsletter et le bulletin municipal afin d'avoir leur avis. En amont, Monsieur le Maire se renseigne auprès de Boulanger à proximité.
- Caroline GUERIN nous informe que le bulletin municipal 2025 est en préparation.
- Audrey CHEVALIER propose des chèques cadeaux de fin d'année pour les 6 agents communaux pour un montant de 100 € par agent, Clémence PRADA et Patrick ALVAREZ proposent une valeur de 40 €. Les élus se mettent d'accord pour des chèques cadeaux de 50 € par agent.
- Audrey CHEVALIER demande au conseil que la commune fasse l'achat « du Jeu de la Dombes ». Les conseillers sont d'accord.
- Prochain conseil fixé le mardi 17 Décembre 2024 à 19h30.

Secrétaire de Séance
Monsieur Emmanuel CHOMETON

Monsieur le Maire
Monsieur Bernard TAPONAT